SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2013 - 06**

Séance du **29 MARS 2013**

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2012 se traduit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	17 837 647,77 €	23 552 043,83 €
Report 002	-	11 058 011,27 €
Total	17 837 647,77 €	34 610 055,10 €
	par un excédent de :	16 772 407,33 €

et en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	32 895 509,46 €	27 438 216,56 €
Report 001	-	6 867 719,24 €
Total	32 895 509,46 €	34 305 935,80 €
	par un excédent de :	1 410 426,34 €

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	9 394 414,22 €	9 346 864,18 €
par un déficit de :	47 550,04 €	

Compte tenu du déficit des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'AFFECTER au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé du budget primitif 2013, la somme de 47 550,04 € en recette,
- de DIMINUER l'excédent de fonctionnement au compte 002 de 16 772 407,33 € – 47 550,04 € = 16 724 857,29 €,
- de REPORTER l'excédent de la section investissement compte 001 pour 1 410 426,34 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.

Code Général Des Collectivités Territoriales
REÇU LE
11 AVR. 2013
PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME